

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1er AOÛT 2023**

Session extraordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 1er août 2023 à 12h30 au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3  
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4  
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5  
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

#### Absence

Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2  
Vacant - District #1

Sont également présents monsieur Martin Tremblay, directeur général et Me Emilie Quirion, avocate externe au soutien du service du greffe.

\*\*\*\*\*

- 1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) Période de questions.**
- 4) Adoption du règlement 331-2023 - Utilisation solde disponible**
- 5) Adoption du règlement 330-2023 - Utilisation solde disponible**
- 6) Période de questions.**
- 7) Levée ou ajournement.**

\*\*\*\*\*

- 1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2023-08-9035

Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1er août 2023 et renonçant à sa lecture, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte cet

ordre du jour tel que remis à chaque membre du conseil préalablement à la séance et conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3) Période de questions.**

Aucune question

**4) Adoption du règlement 331-2023 - Utilisation solde disponible**

Résolution 2023-08-9036

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse et appuyé par le conseiller Marcel Charpentier d'adopter le *Règlement 331-2023 décrétant l'aménagement du site d'épuration, l'agrandissement du garage, la démolition de l'entrepôt Gendron, la construction d'un terrain de Tennis et l'affectation de la somme de 150 000\$ du solde disponible du règlement 257-2019 en vue de financer une dépense du même montant.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5) Adoption du règlement 330-2023 - Utilisation solde disponible**

Résolution 2023-08-9037

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier et appuyé par la conseillère Daphné Raymond d'adopter le *Règlement 330-2023 décrétant le rechargement de divers chemins et l'affectation de la somme de 1 045 263\$ du solde disponible du règlement 247-2018 en vue de financer une dépense de 1 120 000\$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6) Période de questions.**

Aucune question.

**7) Levée ou ajournement.**

Résolution 2023-08-9038

Sur la proposition du conseiller Roger Thibault, il est résolu que la séance extraordinaire soit levée à 12h41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Mario Gendron  
Maire

---

Martin Tremblay  
Directeur général